

Que Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau, archevêque de Québec, bien qu'il ait eu nécessairement connaissance des écrits d'*Un journaliste* et de la note de réduction ci-dessus citée, n'a jamais protesté contre l'usage qu'on faisait ainsi de son nom dans cette polémique ;

Que, bien plus, le 26 février 1883, M. l'abbé Thomas-Grégoire Rouleau a publié dans le *Courrier du Canada*, au-dessous de sa signature, la lettre suivante :

“ Québec 24 février 1883.

“ A Léger Brousseau, Ecr.

“ Editeur-Propriétaire du *Courrier du Canada*,

“ Cher Monsieur,

“ Monseigneur l'Archevêque me permet aujourd'hui de déclarer publiquement :

“ 1^o Que Sa Grandeur, a soutenu : “ Un journaliste ”, et directement et par mon entremise.

“ 2^o Que Sa Grandeur a fait examiner par un de ses théologiens les plus distingués les articles publiés dans la *Vérité* sur la question : *L'Ét et hors de l'École* depuis le 25 novembre dernier jusqu'au 13 janvier inclusivement.

“ 3^o Que ce théologien a donné gain de cause à “ Un journaliste ” ;

“ 4^o Que Sa Grandeur m'a remis le travail de ce théologien avec permission d'en faire l'usage que l'auteur me permettrait ;

5^o Que tout en remerciant Sa Grandeur, j'ai refusé de faire usage de ce document vu qu'il n'était pas revêtu de l'autorité nécessaire pour convaincre M. Tardivel ;

“ 6^o Que Sa Grandeur a eu la complaisance de faire connaître, par mon entremise, à “ Un journaliste ” une appréciation plus que bienveillante de son article du 5 février courant ;

“ 7^o Que c'est ce dernier article (du 5 février courant) que M. Tardivel a considéré comme une chute dans un piège.

“ J'espère que ces affirmations catégoriques publiées sous les yeux et avec la permission de l'Ordinaire seront suffisantes pour calmer les frayeurs d'un certain nombre et dissiper les doutes que l'on fait planer sur l'orthodoxie d' “ Un journaliste ” et de votre humble serviteur qui l'a inspiré.

“ Que M. Tardivel continue la discussion, s'il le veut, mais il ne doit pas tromper ses lecteurs et par conséquent il ne peut pas chercher à leur faire croire qu'il enseigne la même doctrine que Mgr l'Archevêque de Québec.

“ J'ai l'honneur de me sousscrire votre très humble serviteur,

(Signé) “ TH. G. ROULEAU, Ptre. ”

Que cette lettre de M. l'abbé Rouleau a été reproduite ou commentée par plusieurs journaux de la province de Québec, et notamment par le *Journal de Québec*, l'*Événement* et l'*Électeur* ;

Que Mgr l'Archevêque de Québec n'a jamais contredit publiquement ces déclarations de M. l'abbé Rouleau ;

Que, par conséquent, le soussigné passe, aux yeux de plusieurs de ses compatriotes, pour avoir soutenu une doctrine qui “ serait condamnée à Rome ”, une doctrine tout à fait hétérodoxe et contraire aux enseignements des évêques de la province de Québec ;